

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE POULLAOUEN

\* \*

\*

PROJET D'EXTENSION  
D'UN ELEVAGE PORCIN  
EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
SITE DE PENFEUNTEUN

\* \*

\*

RAPPORT ET CONCLUSIONS  
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Janvier 2018



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE POULLAOUEN

*ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN*

**SOMMAIRE**

**PREMIERE PARTIE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

- 1) Objet de l'enquête ;
- 2) Composition du dossier ;
- 3) Déroulement de l'enquête ;
- 4) Délibérations du Conseil municipal ;
- 5) Avis de l'Autorité environnementale ;
- 6) Entretien et visite des lieux ;
- 7) Examen des observations ;

Annexes.

**SECONDE PARTIE**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**DEPARTEMENT DU FINISTERE****COMMUNE DE POULLAOUEN*****ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN*****RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Je soussigné, Jean GAZIN, domicilié, 51 rue Pen An Traon, 29490 GUIPAVAS, agissant en qualité de Commissaire Enquêteur désigné le 21.08.2017 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES, ai l'honneur de présenter mon rapport et mes conclusions à Monsieur le Préfet du Finistère.

**I - OBJET DE L'ENQUETE**

Par arrêté du 16 octobre 2017, Monsieur le Préfet du Finistère a décidé qu'il sera procédé, du lundi 20 novembre au mercredi 20 décembre 2017 inclus, dans la commune de Poullaouen avec extension sur les communes de Locmaria Berrien, Plouyé et Kergloff à une enquête publique sur la demande présentée par la société PERON relative à l'extension de l'élevage porcin avec construction de plusieurs bâtiments d'élevage et d'une station de traitement des lisiers de porcs au lieu-dit Penfeunteun sur la commune de Poullaouen et mise à jour du plan d'épandage.

**II – COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier soumis à l'enquête comprend les pièces suivantes, à savoir :

1 - Un exemplaire de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Finistère en date du 16 octobre 2017, fixant les dates et les modalités de l'enquête.

2 – Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans le cadre d'une extension de l'élevage au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Ce dossier comprend 394 pages dont 136 en annexe et deux plans de masse du site.

Contenu du dossier :

- Introduction ;
- Résumé non technique ;
- Présentation de l'installation ;
- Etude d'impact ;

- Une étude des dangers ;
- Notice hygiène et sécurité du personnel ;
- 27 annexes et deux plans de masse du site.

*Dossier réalisé par SET environnement  
Saint Jouan des Guérets (35)*

3 – Information de l'Autorité Environnementale (AE).

4 – Registre d'enquête.

### **III – DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

#### **1 – Publicité**

- Par l'insertion d'un avis dans les annonces légales (article 3 de l'arrêté préfectoral) des quotidiens LE TELEGRAMME et OUEST FRANCE du 3 novembre 2017 avec un rappel dans les mêmes quotidiens le 22 novembre 2017 (*annexe 1*).
- Par l'affichage d'un avis au lieu habituel d'affichage dans les mairies de, Poullaouen, Locmaria Berrien, Plouyé et Kergloff conformément à la réglementation en vigueur (article 3 de l'arrêté préfectoral) et pendant toute la durée de l'enquête. L'avis d'affichage (copie A4) et le certificat d'affichage et de publication, de la commune de Poullaouen, sont joints au dossier (*annexe 2*).
- Par l'affichage du même avis dans le voisinage des installations également 15 jours avant l'enquête et pendant toute sa durée.
- Par diffusion sur le site Internet de la Préfecture du Finistère du dossier complet de demande d'autorisation, de l'avis d'enquête et de l'avis de l'AE.

#### **2 – Chronologie**

Les pièces du dossier énumérées au chapitre II, ainsi que le registre d'enquête ouvert coté et paraphé par mes soins, ont été déposés en mairie de Poullaouen du lundi 20 novembre au mercredi 20 décembre 2017 inclus, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le 06 octobre 2017, réception du dossier par courrier, de la préfecture de QUIMPER pour étude.

Le 10 octobre 2017, prise de contact avec la mairie pour organisation de l'enquête et fixation des dates de permanence.

Le 18 octobre 2017, réception de l'arrêté du Préfet, de l'avis de l'AE et du registre d'enquête, par courrier, de la préfecture de QUIMPER.

Le 05 novembre 2017, étude du dossier.

Le 06 novembre 2017, vérification des affichages dans les mairies de :

***Sur porte vitrée et/ou panneaux extérieurs***

- Poullaouen, Locmaria Berrien, Plouyé et Kergloff.

***Sur le site de Penfeunteun***

- L'affichage a été positionné en bordure de la voie publique au niveau de l'accès de l'exploitation.



Le 23 novembre 2017, j'ai rencontré Messieurs Ewén et Yoan PERON gérants de la société PERON, afin de faire le point sur le dossier présenté. Nous avons ensuite visité les installations du site de Penfeunteun et leurs environs. J'ai également constaté que l'affichage était toujours en place et bien visible en bordure de la voie publique (format A2).

J'ai assuré une permanence en mairie de POULLAOUEN (article 5 de l'arrêté préfectoral).

- Lundi 20 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures.
- Mardi 28 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures.
- Mercredi 13 décembre 2017 de 09 heures à 12 heures.
- Mercredi 20 décembre 2017 de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Aucune personne ne s'est présentée lors des permanences en mairie, aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête, aucune lettre n'a été déposée ou adressée, aucune observation n'est parvenue par Internet

Le 20 décembre 2017, la clôture du registre d'enquête a été effectuée par mes soins à 16 heures 30.

Le 21 décembre 2017, j'ai rencontré, au siège de social de l'exploitation, Yoann et Ewen PERON gérants la de société PERON afin de leur faire part du déroulement de l'enquête publique et de leur remettre le PV de synthèse concernant cette dernière (*annexe 4*).

Messieurs Yoann et Ewen PERON ne déposeront pas de mémoire en réponse.

#### **IV – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les délibérations du Conseil Municipal des Mairies concernées ont eu lieu :

Locmaria Berrien  
Plouyé

Le 02 novembre 2017  
Le 17 novembre 2017

Kergloff  
Poullaouen

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Le 23 octobre 2017

#### **V – AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

L'autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier dans le délai imparti.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

#### **VI – ENTRETIEN ET VISITE DES LIEUX**

La société PERON exploite un élevage porcin qui est réparti sur deux sites de production :

- à Kermorvan sur la commune de Kergloff (siège social),
- et à Penfennteun sur la commune de Poullaouen, site secondaire.

Ces élevages sont distants d'environ 8 km. La conduite de ces élevages est assurée par les deux frères PERON, Ewen à Kergloff et Yoann à Poullaouen.

Chaque site dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le 23 novembre 2017, lors de l'entretien et de la visite de l'élevage du site de Penfeunteun à Poullaouen j'ai été reçu par Messieurs Yoann et Ewen PERON, gérants de la société PERON.

L'entretien s'est déroulé dans de très bonnes conditions et j'ai pu visiter, sans réserve, toutes les installations et les environs de l'élevage.

Monsieur Yoann PERON a fait une présentation générale de l'élevage ainsi que du projet d'extension du site de Peufeunteun à Poullaouen.

Cette extension nécessite la construction de nouveaux bâtiments équipés d'une ventilation centralisée et d'un système de lavage d'air avant rejet vers l'extérieur ainsi que le réaménagement d'autres unités sur ce site secondaire. Il est également prévu de créer une station de traitement biologique sur l'exploitation.

Ceci va permettre une augmentation de l'activité de production.

La présentation de la société PERON et de son projet d'extension a ainsi pu affiner les données présentées dans le dossier de l'enquête.

### **1 – Les installations**

L'élevage est situé sur la commune de Poullaouen au lieu-dit de "Penfeunteun" à environ 3 km du bourg et à l'Ouest de ce dernier.

Le site d'élevage est situé dans un secteur à vocation agricole très marquée.



L'élevage est isolé dans un secteur boisé ce qui rend l'exploitation très discrète.

A part l'habitation de l'exploitant, trois tiers se trouvent à plus de trois cents mètres, au Nord Est de l'élevage.

Les bâtiments de ce complexe sont situés en hauteur et sur une importante déclivité par rapport à la route départementale qui passe en contrebas.

Les bâtiments existants, bien entretenus, sont anciens et en cours de rénovation.

Les abords des infrastructures sont propres et nets avec des couloirs de circulation cimentés ou goudronnés. Le site possède deux entrées bien distinctes réservées aux différentes activités.

Les nouveaux bâtiments seront implantés au Nord et à l'Est de l'élevage et dans sa continuité ainsi que la station de traitement prévue.

Une partie des bâtiments est équipée de gouttières et l'eau de pluie est canalisée et dirigée vers le milieu naturel.

L'eau destinée aux animaux provient d'un forage, mais si besoin le réseau public peut servir de secours.

Il existe un groupe électrogène situé dans un local insonorisé.

Il y a peu de nuisances olfactives émanant des bâtiments clos avec ventilation dynamique.

Les silos sont équipés de crinolines et n'appellent aucune remarque particulière.

## **2 – Le plan d'épandage**

Les terres d'épandage sont situées en zone rurale à vocation "Polyculture – élevage" sur le bassin versant de l'Aulne, secteur situé en ZES.

La société PERON possède ses propres terres soit 177,68 ha de SAU, ce qui représente 166,38 ha de surface épandable (SPE).

Ces terres sont réparties sur les deux exploitations de Poullaouen et de Kergloff et autour de ces dernières soit :

- Poullaouen 76,22 ha de SPE.
- Kergloff 90,16 ha de SPE

A Poullaouen, les terres constituant le plan d'épandage sont situées dans un rayon de 2 à 2,5 km autour de l'exploitation.

Si une partie des lisiers bruts sert à la fertilisation des cultures, l'autre partie est transférée sur le site de Kermorvan à Kergloff, à 8 km, vers la station de traitement.

Après projet une station de traitement sera mise en place sur le site et il n'y aura plus de transfert de lisier.

Les terrains inaptes à l'épandage ont été retirés de ce plan, zones humides, proximité des cours d'eau ou des habitations ainsi que les parcelles à déclivité importante.

La pression azotée sera de 140 kg/ha/an et la pression du phosphore de 66,60 kg/ha/an.



Les principales cultures de la société PERON sont le blé et le maïs.

L'épandage est pratiqué à l'aide d'une tonne à lisier équipée d'un enfouisseur.

### **3 – Applications des normes hygiène et sécurité**

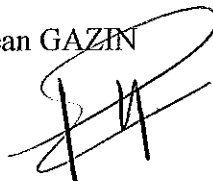
- La distribution électrique est souterraine et l'installation est suivie par un électricien agréé, et contrôlée par lui.
- Les moyens de lutte contre l'incendie sont les suivants :
  - Il existe sept extincteurs, une réserve d'eau sur le site de l'élevage.
- Les cadavres d'animaux sont stockés dans un bac réfrigérant et un container étanche et évacués rapidement par une entreprise spécialisée (SARIA).
- La désinfection est traitée par l'éleveur, la désinfection et la dératisation par contrat (APA).
- Une trousse à pharmacie se trouve sur l'exploitation.
- Les produits vétérinaires sont conservés dans une armoire spécifique dans un local fermant à clé.
- Les consignes de sécurité sont affichées ainsi que les consignes d'intervention.
- L'élevage est pourvu de locaux, (bureau, cuisine, sanitaire, douche et vestiaires).

## **VII – EXAMEN DES OBSERVATIONS**

*Aucune personne ne s'est présentée lors des permanences en mairie, aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête, aucune lettre n'a été déposée ou adressée, aucune observation n'est parvenue par Internet*

GUPAVAS, le 11 janvier 2018  
Le Commissaire enquêteur,

Jean GAZIN

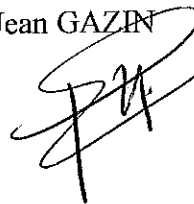


**DEPARTEMENT DU FINISTERE****COMMUNE DE POULLAOUEN*****ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN*****ANNEXES**

- 1 – Publications légales Le Télégramme et Ouest France.
- 2 – Avis d'enquête et certificat d'affichage.
- 3 – Analyse d'eau.
- 4 – Procès verbal de synthèse au pétitionnaire.

GUIPAVAS, le 11 janvier 2018  
Le Commissaire enquêteur,

Jean GAZIN



**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**COMMUNE DE POULLAOUEN**

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN**

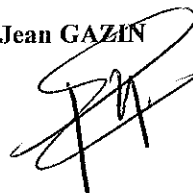
**ANNEXE 1**

Publications légales :

- Le Télégramme
- Ouest France

GUIPAVAS, le 11 janvier 2018  
Le Commissaire enquêteur,

Jean GAZIN



HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur: Haut-Léon Communauté, 29, rue des Carnes, BP 116, 29250 Saint-Pol-de-Léon, tél. 02.98.69.15.00.
Objet du marché: fourniture et livraison de cuves rigides et couvertes en remplacement des cuves Tercel et des couvertures Tercel des colonnes semi-enterrées.
Mode de consultation: la consultation est passée selon la procédure adaptée en application de l'article n° 27 du décret n° 2015-360 du 25 mars 2015.
Cette procédure fait suite à une déclaration de procédure inférieure.
Variantes non autorisées.
Date limite de réception des offres: 24 novembre 2017, à 12 h.
Demande de DCE (dossier gratuit): par fax au 02.98.69.15.00; par mail, marches@hlc.bzh; par voie dématérialisée, https://marches.megalibretagne.org.
Renseignements: Stéphanie Dougout, service communale publique, téléphone 02.98.69.10.44.
Critères d'attribution: offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Conditions relatives au marché et conditions de participation: cf. DCE.
Conditions de remise des offres: les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec avis de réception, déposées contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus ou dématérialisées.
Les conditions de dématérialisation sont mentionnées dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).
Procédure de recours: l'instance chargée des recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35004 Rennes, tél. 02.23.21.28.28, fax 02.99.63.56.84, greffe.ta-rennes@juradm.fr.
Date du présent avis: le 31 octobre 2017.

COMMUNE DE SAINT-YVI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Révision du PLU et élaboration du zonage des eaux pluviales

Par arrêté municipal n° 102017 du 10 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Yvi a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Saint-Yvi.
À cet effet, M. Christian Jourdan, ingénieur en chef à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie du 30 octobre 2017 au 30 novembre 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.
M. le Commissaire enquêteur recevra à la mairie: lundi 30 octobre 2017, de 8 h 30 à 12 h; jeudi 9 novembre 2017, de 14 h à 17 h; samedi 25 novembre 2017, de 9 h à 11 h 30; jeudi 30 novembre 2017, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de la révision du plan local d'urbanisme et sur l'élaboration du zonage des eaux pluviales pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (courrier) au commissaire enquêteur, au 2, place de la Mairie, 29140 Saint-Yvi, ou par voie électronique, https://www.registredemat.fr/enquete-publique-plus-saint-yvi, en précisant la mention "Enquête publique relative au plan local d'urbanisme et l'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de Saint-Yvi".
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Saint-Yvi pendant une durée d'un an à compter du 30 novembre 2017.
Le maire, Jacques FRANÇOIS

COMMUNE DE SAINT-YVI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux usées

Par arrêté municipal n° 102017 du 10 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Yvi a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées.
À cet effet, M. Christian Jourdan, ingénieur en chef à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie du 30 octobre 2017 au 30 novembre 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.
M. le Commissaire enquêteur recevra à la mairie: lundi 30 octobre 2017, de 8 h 30 à 12 h; jeudi 9 novembre 2017, de 14 h à 17 h; samedi 25 novembre 2017, de 9 h à 11 h 30; jeudi 30 novembre 2017, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de plan local d'urbanisme pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (courrier) au commissaire enquêteur, au 2, place de la Mairie, 29140 Saint-Yvi, ou par voie électronique, https://www.registredemat.fr/enquete-publique-assainissement-saint-yvi, en précisant la mention "Enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées".
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Saint-Yvi pendant une durée d'un an à compter du 30 novembre 2017.
Le maire, Jacques FRANÇOIS

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNE DE POUILLAUEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Extension d'un élevage porcin par la société Péron au lieu-dit Penfeunteun

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.
L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.
Le commissaire enquêteur est M. Jean Gazin, officier supérieur du corps technique et administratif du service de santé des Armées à la retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable:
- Sur Internet à l'adresse suivante: www.finistere.gouv.fr, rubrique publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Poullouen (mairie-de-poullouen@wanadoo.fr), siège de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.
- Sur support papier, en mairie de Poullouen, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de Poullouen, 1, place de la Mairie, 29245 Poullouen, à l'attention du commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public.
A la préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex à Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique composé des pièces prévues à l'article R123-8 du Code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L123-11 du Code de l'environnement.
Les communes concernées sont Poullouen, Locmaria-Berrien, Plouyé et Kergloff.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Poullouen: lundi 20 novembre 2017, de 9 h à 12 h; mardi 28 novembre 2017, de 9 h à 12 h; mercredi 13 décembre 2017, de 9 h à 12 h; mercredi 20 décembre 2017, de 13 h 30 à 16 h 30.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Poullouen, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

COMMUNE DE MELLAC

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 12 octobre 2017, le maire de la commune de Mellac a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme.
À cet effet, le président du tribunal administratif de Rennes (35) a désigné le commissaire enquêteur ci-après: M. Joris Le Direach, conseiller en urbanisme.
Cette enquête se déroulera pendant 33 jours, du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 11 décembre 2017 inclus.
Le dossier d'enquête ainsi que le registre peuvent être consultés dans le lieu susvisé, aux horaires habituels d'ouverture au public (appelés ci-après): mairie de Mellac (du lundi au vendredi), de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h.
Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site Internet dédié au PLU: http://www.mellac-plu.fr.
Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition du public dans le lieu d'enquête visé à l'article 2.
Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit et pendant la même période à:
- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Mellac, Le Bourg, 29300 Mellac;
- par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail définie suivante: enquete-publique-plu@mellac.bzh.
Ces observations et propositions seront, dès leur réception, tenues à la disposition du public en mairie de Mellac.
Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Mellac, aux dates et horaires suivants: lundi 30 octobre, de 8 h 45 à 12 h; mardi 7 novembre, de 9 h à 12 h; mercredi 8 novembre, de 14 h à 16 h; jeudi 16 novembre, de 15 h à 18 h; vendredi 11 décembre, de 10 h à 12 h; samedi 25 novembre, de 10 h à 12 h; vendredi 11 décembre, de 15 h à 18 h.
À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivés.
Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du Finistère ainsi qu'à M. le Président du tribunal administratif de Rennes.
Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mellac, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
L'approbation du plan local d'urbanisme devra ensuite être prononcée par délibération du conseil municipal. La personne responsable du projet auprès de l'autorité des informations peuvent être demandées à M. Bernard PELLETIER, maire de Mellac.
Le maire, Bernard PELLETIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du PLU de la commune de Coat-Méal

Il sera procédé à une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Coat-Méal pendant une durée de 33 jours, du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 20 décembre 2017 inclus.
Le dossier de PLU se compose d'un rapport de présentation justifiant l'ensemble du projet de PLU, du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) exposant le projet politique de la collectivité à court, moyen et long terme, des orientations d'aménagement et de programmation (OAMP) précisant les conditions d'aménagement de certains secteurs, du règlement graphique et écrit de chaque zone de la commune fixant l'ensemble des règles déterminant la destination des terrains et les conditions d'occupation des sols, des annexes (servitudes d'utilité publique...), des informations générales et des avis des personnes publiques associées.
Le dossier d'enquête comporte une évaluation environnementale, laquelle a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement. Ces documents font partie du dossier d'enquête publique et seront consultables au même titre que le dossier de PLU.
Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Yves Gallie en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Coat-Méal, siège de l'enquête publique, et à l'Hôtel de communauté de la CCPA pendant une durée de 33 jours, du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h, ainsi qu'aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de communauté de la CCPA, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15.
Le dossier de PLU soumis à enquête publique sera consultable en version papier mis à disposition à la mairie de Coat-Méal, siège de l'enquête publique, et à l'Hôtel de communauté de la CCPA pendant une durée de 33 jours, du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h, ainsi qu'aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de communauté de la CCPA, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15.
L'ensemble des pièces du PLU figure sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays des Abers à l'adresse suivante: www.pays-des-abers.fr.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête à la mairie de Coat-Méal ainsi qu'à l'Hôtel de communauté de la CCPA, ou à l'adresse par écrit à l'adresse suivante: Mairie de Coat-Méal, 12, rue du Garo, 29870 Coat-Méal, ou par voie électronique à l'adresse suivante: mairie.coat-méal@orange.fr et sous réserve de préciser en objet du courrier: "Observations pour le commissaire enquêteur sur le PLU".
Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de communauté de la CCPA, situé 58, avenue Wattenhofen, 29860 Plabennec, le mercredi 6 décembre 2017, de 9 h à 12 h.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Coat-Méal le lundi 20 novembre 2017, de 9 h à 12 h; le mardi 28 novembre 2017, de 14 h à 17 h; le jeudi 14 décembre 2017, de 9 h à 12 h; le vendredi 22 décembre 2017, de 13 h 30 à 16 h 30.
À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur dressera, dans les 8 jours après la clôture, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra au président de la CCPA ou à son représentant. Ce dernier disposera de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
Sous réserve de prorogation conformément aux dispositions de l'article L123-15 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au président de la CCPA le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.
Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès leur réception, à l'Hôtel de communauté de la CCPA et à la mairie de Coat-Méal aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la CCPA et à la préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978. Dans le cadre de cette enquête publique, des informations peuvent être demandées auprès des services de la mairie de Coat-Méal et de la CCPA compétents en la matière. Les pièces du dossier du PLU de Coat-Méal soumis à enquête publique sont consultables sur le site Internet de la CCPA à l'adresse suivante: www.pays-des-abers.fr.
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelés dans les 8 premiers jours de l'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la dernière insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.
Cet avis sera affiché en mairie de Coat-Méal, à l'Hôtel de communauté de la CCPA à Plabennec et dans les lieux fréquentés par le public, ainsi qu'aux entrées de la salle polyvalente de Coat-Méal, aux entrées de bourg de Coat-Méal, rue de l'Aber Benoît, RD3 en provenance de la RD26 et en provenance de Trégoulon, rue de la Forge en provenance de Bourg-Blanc.
Cet avis sera aussi publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Coat-Méal et à la CCPA.
À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNE DE KERGLOFF

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Extension d'un élevage porcin par la société Péron au lieu-dit Kermorvan

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.
L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.
Le commissaire enquêteur est M. Jean Gazin, officier supérieur du corps technique et administratif du service de santé des Armées à la retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable:
- Sur Internet à l'adresse suivante: www.finistere.gouv.fr, rubrique publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Kergloff (mairie@kergloff.fr), siège de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.
- Sur support papier, en mairie de Kergloff, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de Kergloff, 2, place Saint-Yves, 29270 Kergloff, à l'attention du commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public.
A la préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex à Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique composé des pièces prévues à l'article R123-8 du Code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L123-11 du Code de l'environnement.
Les communes concernées sont Kergloff, Poullouen, Plounevél et Carhaix-Plouguer.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Kergloff: lundi 20 novembre 2017, de 9 h à 12 h; mardi 28 novembre 2017, de 14 h à 17 h; mercredi 29 novembre 2017, de 9 h à 12 h; le mardi 12 décembre 2017, de 13 h 30 à 16 h 30; le mercredi 20 décembre 2017, de 9 h à 12 h.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Kergloff, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNE DE DIRINON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Carrière de Kéramborn

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 31 jours a été prescrite sur la demande formulée par la Société Colan Centre Ouest, siège social 2, rue Gaspard-Corlolis, 44307 Nantes, en vue d'obtenir l'autorisation de construire et l'autorisation d'exploiter avec extension de la carrière de Kéramborn à Dirinon au titre de la législation sur les installations classées d'autre part l'autorisation de défrichement au titre du Code forestier.
Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du 20 novembre à 9 h au 20 décembre 2017, à 17 h, le dossier de l'enquête pourra être consulté dans les mairies de Dirinon, Daoulas, Saint-Urbain, Irvillac et Loperhet, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des mairies.
Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Rennes, est M. Jean-Luc Piro, attaché principal territorial à la retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable:
- sur Internet à l'adresse suivante: www.finistere.gouv.fr, rubrique publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Dirinon (mairie-dirinon@wanadoo.fr) siège principal de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.
- sur support papier dans les lieux susvisés: le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur disponible en mairies de Dirinon et Daoulas (siège annexe de l'enquête); elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de Dirinon, 7, rue de l'Église, 29460 Dirinon, à l'attention de M. Jean-Luc Piro, commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu;
- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex à Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.
Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises de l'autorité environnementale émis le 4 août 2017.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public, en mairies de Dirinon et Daoulas selon les modalités suivantes:
- Mairie de Dirinon: le lundi 20 novembre 2017, de 9 h à 12 h; le mercredi 29 novembre 2017, de 14 h à 17 h; le vendredi 15 décembre 2017, de 14 h à 17 h; le mercredi 20 décembre 2017, de 14 h à 17 h.
- Mairie de Daoulas: le lundi 4 décembre 2017, de 9 h à 12 h.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Dirinon, siège principal de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique unique est le préfet du Finistère.

Entreprises, DÉTECTEZ LES MARCHÉS PUBLICS avec Bretagne-marchespublics.com 02 98 33 74 44

LEGALES ET JUDICIAIRES
Marchés publics - Procédure adaptée



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux - Procédure adaptée

Maitre d'ouvrage: Brest métropole habitat, 68, rue de Glasgow, BP 92251, 29222 Brest Cedex 2, tél. 02.29.00.45.47, télécopie 01.55.66.15.96.

- Objet du marché: construction de 15 logements collectifs, ZAC de Pen ar C'hoat, Guillev, îlot 3.
Décomposition du marché: le marché comporte une tranche unique et est composé de 12 lots.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Les candidats devront fournir à l'appui de leur candidature, les éléments suivants: - la lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent...

Modalités et lieu de présentation des candidatures et offres: les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposés contre récépissé, revêtus de la mention "Port de Roscoff-Bloscon. Candidature pour l'attribution d'une concession commerciale, Ne pas ouvrir avant la séance à l'adresse suivante: CCIMBO Morlaix, administration générale, aéroport, CS 27934, 29679 Morlaix Cedex.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux - Procédure adaptée

Maitre d'ouvrage: Brest métropole habitat, 68, rue de Glasgow, BP 92251, 29222 Brest Cedex 2, tél. 02.29.00.45.47, télécopie 01.55.66.15.96.

- Objet du marché: construction d'un collectif locatif de 15 logements, ZAC de Pen ar C'hoat, Guillev, îlot 3.
Décomposition du marché: le marché comporte une tranche unique et est composé de 13 lots.

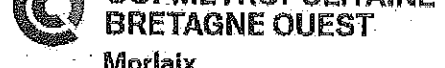
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Les candidats devront fournir à l'appui de leur candidature, les éléments suivants: - la lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent...

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Les candidats devront fournir à l'appui de leur candidature, les éléments suivants: - la lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent...

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Commune de Roscoff, 6, rue Louis-Pasteur, 29680 Roscoff, tél. 02.98.24.43.00.

Autres marchés



AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Finistère - Roscoff - Port de plaisance de Roscoff-Bloscon
Gare maritime de Roscoff-Bloscon
Exploitation des bâtiments commerciaux

En vue de l'attribution de concessions commerciales

Objet de la procédure: la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest délégation de Morlaix (CCIMBO Morlaix) procède à un appel à candidatures pour exercer une activité commerciale dans les bâtiments du port de plaisance, et de la gare maritime du port de Roscoff-Bloscon, dans les domaines suivants: 1) Bâtiments commerciaux du port de plaisance...

Modalités et lieu de présentation des candidatures et offres: les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposés contre récépissé, revêtus de la mention "Port de Roscoff-Bloscon. Candidature pour l'attribution d'une concession commerciale, Ne pas ouvrir avant la séance à l'adresse suivante: CCIMBO Morlaix, administration générale, aéroport, CS 27934, 29679 Morlaix Cedex.

Ventes judiciaires

SEIARL DAOUILAS-HERVÉ ET ASSOCIÉS
62 A, quai de l'Odéa, BP 31204, 29102 QUIMPER Cedex
Tél. 02.98.55.60.88, fax 02.98.55.08.97

VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience des saisies immobilières devant le Juge de l'exécution statuant au Tribunal de grande instance de Quimper, palais de justice dite ville, 48, quai de l'Odéa,

une maison d'habitation

et terrain figurant au cadastre de ladite commune sous les références AB 357 pour 5 a 66 ca, occupée par une personne et régulièrement sis enfants. Comprenant au rez-de-chaussée: hall, séjour-salon, salle d'eau, wc, cuisine, arrière-cuisine, garage, étage: salle d'eau, 3 chambres, Jardin, une terrasse.

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'allongement d'une portion de chemin rural au lieu-dit Drolou

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté municipal en date du 17 novembre 2017, une enquête publique est ouverte du jeudi 7 décembre 2017 au jeudi 21 décembre 2017 inclusivement à la mairie de Scaër sur le projet susvisé.

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Extension d'un élevage porcin par la société Péron au lieu-dit Penfeunteun

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Préfecture de FINISTÈRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
Extension d'un élevage porcin par la société PÉRON au lieu-dit Penfeunteua sur la commune de Poulleau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 12 octobre 2017, le maître de la commune de Mellac a défini les modalités de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan local d'urbanisme.

Préfecture de FINISTÈRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
Extension d'un élevage porcin par la société PÉRON au lieu-dit Kerovan sur la commune de Kergloff

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

Les avis d'obsèques du jour

dans le Finistère
29200 M. Thierry LE NÉA
29000 M. Emmanuel SAINTIGNY
Audierno Mme Annick KERISIT
Brest Mme Almée CANN
M. Pierre COSQUER
M. Jean-Pierre FLOCH
M. André LABOUS
Mme Yvonne PÉHAN
Clohars-Carnoët M. Yves Yolande LAYE
Douarenez M. Maurice URCLIN
Fouesnant (Bég-Meil) Mme Yvette HENRY
Gourlizon Mme Liliane GOURLAQUEN
Guilpavas Mme Marie DONVAL
Guissény M. Marcel GALL
Kerlouan M. Jeannine LE GOFF
Mme Rosalie LE MENN

dans les autres départements

35230 M. Christian STRULLU
56300 M. Jean-Marie DESMANTS
Guidel (Saint-Mathieu) M. Eric JONCHERAY
L'Hermitage Mme Françoise DU BOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE

Avis d'obsèques

Brest, Coray (29)
La direction et l'ensemble du personnel Mediaco Bretagne Brest s'associent à la douleur de la famille de

Monsieur Pierre COSQUER
Fondateur et ancien gérant de Pierre Services
et vous prie d'assister à la cérémonie religieuse célébrée samedi 4 novembre 2017, à 14 h 30, en l'église de Coray.

Brest
L'ARECRB, association des retraités du groupe scolaire de La Croix Rouge La Salle Brest, le directeur et la communauté éducative ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur André LABOUS
Ancien employé de l'établissement
Un dernier hommage lui sera rendu ce vendredi 3 novembre, à 15 h 15, au Centre funéraire du Vern, où il repose.

Penmarch, Saint-Pierre, Landéda
Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Isabelle LE FLOCH
née LE BOËNNEC
survenu à l'âge de 97 ans.
De la part de: Roger et Dany Le Floch, Rémy et Béatrice Le Floch, Yvès (†) et Marie-Thérèse Le Floch, Maryse et Alain Hélias, ses enfants; Gaëlle, Cédric, Laurent, Stéfan, Gauthier, Florent, Marion, Dorothé, Aubrès, ses petits-enfants et leurs conjoints, ses arrière-petits-enfants et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 4 novembre, à 14 h 30, en l'église de Kérity.
Une pensée pour son mari, Hervé et son fils, Yves.
Isabelle repose à la Maison funéraire de la Côte Pendref à Plomeur.

PF Daniel, Penmarch, 02 98 58 60 69.

Landivisiau M. Joseph BARS
Lenhouarneau Mme Yvette LE GOFF
Lanrivouré M. Jean JAOUEN
Morlaix Mme Paulette THORAVALE
Penmarc'h Mme Isabelle LE FLOCH
Plabennec M. Yvon GUEVEL
Plœven M. Corentin LE GAG
Plomodiern Mme Augustine EVEN
Plonévez-du-Faou M. Lionel PITREY
Plounéour-Brignogan-plages (Plounéour Trez) Mme Anne-Marie OLLIVIER
Quimper M. Christian CANÉVET
Mme Denise VAILLANT
Saint-Guenole M. Jérémy LE COZE

dans les autres départements

Guidel (Saint-Mathieu) M. Eric JONCHERAY
L'Hermitage Mme Françoise DU BOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE

Avis d'obsèques

Brest
Groupe scolaire La Croix Rouge. Ecole de Kermaria.
Le directeur, la directrice, les enseignants, les élèves, le personnel, l'AGORB, l'APEL et l'association des parents s'associent à la peine de la famille de

Madame Aimée CANN
mère d'Isabelle Moal, enseignante à l'école de Kermaria,
et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu ce vendredi 3 novembre, à 14 h 30, en l'église de Rosnoën.

Saint-Guenolé, Penmarch, Plomeur
Le Garage Littoral Automobile Ford Pendref s'associe à la douleur de la famille de Marianne Volant et de Philippe Normant, co-gérants du garage suite au décès de

Jérémy LE COZE
et vous prie d'assister nombreux aux obsèques qui seront célébrées ce vendredi 3 novembre, à 14 h 30, en l'église de Saint-Guenolé.

Guidel (Saint-Mathieu), Lorient Brest
Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Eric JONCHERAY
survenu à l'âge de 60 ans.
De la part de: Patrice Le Saucé, son ami; les familles Le Saucé et Philippe; Myrtille Le Moing, Laurent Lestrez, Jean-Yves et Pascale Hindré, ses proches.

Un hommage lui sera rendu lundi 6 novembre 2017, à 10 heures, au Centre funéraire de Kerléto à Lorient, où il repose.
Ne recevant pas de condoléances, la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui prendront part à sa peine.
Chacun est invité à venir avec une rose à la main.

PF Municipales Lorient, 02 97 02 22 49.

Brest, Guilers

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Thierry LE NÉA

De la part de: son épouse, Catharine; sa mère, Colette; ses frères, ses belles-sœurs et beaux-frères, ses beaux-parents, ses neveux et nièces, son fils.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité.
Des dons en faveur de la recherche contre le cancer seront préférés aux fleurs.
La famille remercie le service d'oncologie de l'hôpital Morvan.
Thierry repose au Centre funéraire du Vern à Brest.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFCA, Brest, 02 98 34 18 00.

Brest

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvonne PÉHAN
née CABEL
De la part de: ses enfants, Jean-Luc et Catheline, Jocelyne et Philippa, Olivier; ses petits-enfants, ses arrière-petits-fils, sa sœur, Thérèse; son frère, René.

La cérémonie sera célébrée mardi 7 novembre, à 10 h 30, en la salle du Vern.
Yvonne repose au Centre funéraire du Vern.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFCA, Brest, 02 98 34 18 00.

Concarneau

La direction et le personnel de Pinou Naval Services s'associent à la peine de la famille de

Monsieur Emmanuel SAINTIGNY
Salarié de l'entreprise
Les obsèques auront lieu ce vendredi 3 novembre, à 14 heures, en l'église de Fouesnant.

Guilpavas, La Forest-Landerneau Lannion, Carquefou
C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de

Madame Marie DONVAL
née APPÉRE
à l'âge de 90 ans.
De la part de: Daniel, Yan, Lou et Ugo, Yvon, Corinna, Gwénaél et Nolwenn, Jean-Louis (†), Bertrand, Amina, Radwan et Melik, et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 4 novembre, à 14 h 15, en l'église de La Forest-Landerneau.
Marie repose au salon funéraire de Lavallot, 55 rue André Chénédid, à Guilpavas.
Visites l'après-midi, à partir de 14 h.
La famille remercie son médecin traitant, le Dr Pondaven ainsi que tout le personnel de la résidence Jacques Brel à Guilpavas.
Une pensée pour son époux, Jean, décédé en 2002.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Prigent, Le Belec-Kerhuon, 02 98 28 13 60.

Obsèques à suivre



Logo Ouest-France and contact information for the newspaper.

Abonnez-vous! Vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.

tarus sur les 12 départe-

09 (0,12€ la minute)  
www.medialix.fr  
riel du 22 décembre 2016,  
net no 2012-1547 du 29 août  
tés et fonds de commerce  
s, soit obligatoirement  
www.acufegalies.fr.

blics

HT

e/Pont-Croix

ur : groupement achat  
neo, rue Jean-Jacques-  
stiel.net

D de la Baie d'Audoufen/

le personnel titulaire,  
s (travaux) : groupement

s : chaque établissement

136 mois à compter de la

ar l'accord sur les mar-

n constituant une mise en

x plusieurs lots, tous les

ripter de la notification du

lures/services) : ter jan-

fidature : français.

és du candidat ;

ti, à l'appui de sa candi-

est en redressement judi-

ce dans le cadre du formulaire

tre dans aucun des cas

ciétés publiques de défense ou

de souveraineté oblig-

01 n° 2015-899 du 23 juin

ns le cadre du formulaire

en règle, au cours de l'an-

de la consultation, au

du Code de transit, con-

claration n'est pas déjà de-

laration sur l'honneur du

s de paie comportant les

de ces documents équi-

ns le cadre du formulaire

le candidat, au choix de

chiffre d'affaires concer-

é, réalisés au cours des

inscrire dans le formulaire

urance pour les risques

ulaire DC2, si celui-ci est

années, des opérateurs

il obligatoire en vertu de

, si celui-ci est décaissé

ndicité et l'importance du

es années (déclaration à

randé par l'acheteur pu-

s cinq dernières années,

les plus importants,

exécution des travaux et

l'années régulièrement à

DC2, si celui-ci est de-

teur économique (docu-

est demandé par l'ache-

es de l'entreprise et no-

de conduite des travaux

en annexe du formu-

technique dont le can-

de (déclaration à pro-

ilé par l'acheteur public),

équipement technique,

sseur de la qualité et

document à fournir en

anateur public),

, à fournir en annexe du

file). La preuve de la ca-

lément par des certifi-

x attestant de la compé-

ceur laquelle il se porte

candidatures peuvent

tre sur présentation du

stratégie approuvée en

règlement de la consul-

à 12 h 00.

bre 2017.

ordre administratif et

dième. Correspondant:

udairne.

15 du personnel titulaire,

ises peuvent être diffé-

### Commune de Ploudaniel

Réhabilitation du réseau AEP programme 2018

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : 1.1. Nom de l'organisme : commune de Ploudaniel.
2. 1.2. Personne responsable du marché : M. le Maire de la commune de Ploudaniel.
- 1.3. Adresse : mairie, Coatanol, 29260 Ploudaniel, commune de Ploudaniel.
3. Procédure de passation : marché de travaux selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (procédure adaptée).
4. Caractéristiques principales : il n'est pas prévu de décomposition en lots. Il n'est prévu qu'une seule tranche.
5. Délai prévisionnel d'exécution : Délai : 10 semaines maximum. Début des travaux : février 2018.
6. Justifications à produire par le candidat (qualités et capacités) : les candidats doivent produire un dossier complet comprenant la lettre de candidature (DC1), les renseignements sur l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles détaillées au règlement de la consultation (DC2).
7. Critères de sélection des offres : - prix des prestations : 50 % ; - mémoire technique : 50 %.
8. Retrait du dossier : les dossiers de consultation sont à demander : - par courrier ou par mail auprès de la mairie de Ploudaniel, mail:ploudaniel@wanadoo.fr - ou par téléchargement du dossier sur le profil acheteur : https://www.marchés-publics.com
9. Date limite de réception des offres : le 11 décembre 2017, 12 h 00.
10. Lieu de remise des offres : mairie, Coatanol, 29260 Ploudaniel.
21. Renseignements complémentaires : IREQ Concept, 16, rue Joachim-Du-Bailly, 29400 Landerneau. Tél. 02 98 68 48 87. E-mail : ireq.concept@wanadoo.fr
12. Instances chargées des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes. Téléphone 02 23 21 28 28. Télécopie 02 99 63 56 84. URL : http://www.tri-rennes.justice.fr
17. Date de l'envoi à la publication : le 17 novembre 2017.

### Commune de Roscoff

Maison des Johnnies, renouvellement de la muséographie

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Roscoff, 6, rue Louis Pasteur, 29200 Roscoff. 02 98 24 43 00.
- Objet du marché : Maison des Johnnies, renouvellement de la muséographie. Type d'avis : avis d'appel public à concurrence.
- Type de procédure : procédure adaptée.
- Catégorie : travaux.
- Lots :  
Lot 1 : couverture.  
Lot 2 : peinture et revêtement de sol.  
Lot 3 : mobilier.  
Lot 4 : panneaux et textes.  
Lot 5 : son, image et vidéo.  
Lot 6 : portail.  
Lot 7 : voirie.
- Date et heure limites de dépôt : Offre : 8 décembre 2017 à 12 h 00.
- Le DCE est téléchargeable sur : <http://marchés-e-megaalsbretagne.org>

### Avis administratifs

Préfecture du FINISTÈRE  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
Extension d'un élevage porcin par la société PÉRON au lieu-dit Kermorvan sur la commune de Kergloff

Préfecture du FINISTÈRE  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
Extension d'un élevage porcin par la société PÉRON au lieu-dit Penfentenou sur la commune de Poulleau

#### RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère. Le commissaire enquêteur est M. Jean Gazin, officier supérieur du corps technique et administratif du service de santé des armées en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : - sur Internet à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

rubrique publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courrier adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de Kergloff (mail : [mairie@kergloff.fr](mailto:mairie@kergloff.fr)), siège de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.

- sur support papier, en mairie de Kergloff, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Kergloff, 2 place Saint-Yves, 29270 Kergloff, à l'attention du commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexés au registre tenu à disposition du public.

- à la préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex à Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique composé des pièces prévues à l'article R.123-9 du Code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du Code de l'environnement. Les communes concernées sont : Poulleau, Poulleau, Locmarie-Berrien, Plouyé et Kergloff.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Kergloff :

- le lundi 20 novembre 2017, de 13 h 30 à 18 h 30,
- le mercredi 29 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 12 décembre 2017, de 13 h 30 à 16 h 30,
- le mercredi 20 décembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Kergloff, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

### Concession, DSP



Finistère - Roscoff  
Port de Plaisance de Roscoff-Bloscon  
Gare Maritime de Roscoff-Bloscon  
Exploitation des bâtiments commerciaux

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES EN VUE DE L'ATTRIBUTION DE CONCESSIONS COMMERCIALES

Objet de la procédure : la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest délégation de Morlaix (CCIMO Morlaix) procède à un appel à candidatures pour exercer une activité commerciale dans les bâtiments du port de plaisance, et de la gare maritime du port de Roscoff-Bloscon, dans les domaines suivants :

- 1) Bâtiments commerciaux du port de plaisance :  
Type 1 : bar, petite restauration.  
Type 2 : alimentation de détail.  
Type 3 : vente et location de bateaux.  
Type 4 : distribution automatique de billets.  
Type 5 : autres activités liées à la plaisance ou au monde maritime.
  - 2) Gare maritime :  
Type A : bar, brasserie, restaurant, point de vente à emporter.  
Type B : vente à emporter de marchandises, à caractère alimentaire ou non, ou autres activités liées au monde maritime.
- Situation géographique : situé dans le Finistère sur une concession de la Région Bretagne et géré par la CCIMO Morlaix, le port de Roscoff-Bloscon s'articule autour de trois composantes : le pêche (à ciel ouvert, approvisionnement par une centaine de bateaux, laitié environ 5 000 tonnes de poissons par an) ; la plaisance (le port de plaisance, ouvert en juin-juillet, dispose de 620 places sur pontons, et reçoit environ 5 000 bateaux visiteurs par an) ; le commerce (le port ferry voit transiter tous les ans environ 520 000 passagers à destination ou en provenance de l'Angleterre et de l'Irlande).
- Description sommaire des équipements :  
1) Bâtiments commerciaux du port de plaisance :  
Les bâtiments commerciaux sont implantés sur le port de Roscoff-Bloscon avec vue directe sur le bassin plaisance. Ils offrent les cellules commerciales suivantes :  
- C10 : une cellule de 25 m<sup>2</sup> libre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
- C7-C8 : une cellule de 200 m<sup>2</sup>, éventuellement divisible en deux. Libre immédiatement. Local livré nu, à aménager.  
- C6 : une cellule de 100 m<sup>2</sup>. Libre immédiatement. Local caroté, à aménager.  
- C5 : une cellule de 100 m<sup>2</sup>. Libre immédiatement. Local déjà aménagé en bar. Mobilier à prévoir.  
- DAB : une cellule de 16 m<sup>2</sup>. Pré-aménagée pour recevoir un distributeur automatique de billet.
- Pour les locaux livrés nus, les exploitants devront y réaliser les travaux d'aménagement en lien avec leur activité (sous contrôle CCIMO Morlaix).
- 2) Gare maritime du port :  
Les locaux commerciaux sont implantés à l'intérieur de la gare maritime, lieu d'embarquement pour les ferries à destination de l'Angleterre et de l'Irlande.  
- bar, brasserie, restaurant ; libre au 14 janvier 2018 (possibilité de libération anticipée dès l'ouverture de l'exploitation), cette entité se compose, au rez-de-chaussée, d'une salle de bar, d'un office et des réserves couvrant une surface totale de 410 m<sup>2</sup> ; à l'étage, d'un bureau et d'un espace vestiaire pour le personnel, couvrant une surface totale de 90 m<sup>2</sup> ; une terrasse exposée sud d'environ 70 m<sup>2</sup> ; un espace type «veranda» de 38 m<sup>2</sup>.  
La licence de débit de boissons, Licence IV, propriété de la CCIMO Morlaix, est attachée à l'établissement du bar de la gare maritime.  
- une boutique de 20 m<sup>2</sup>, partiellement aménagée. Libre immédiatement.  
Caractéristiques essentielles de la convention envisagée :  
- autorisation d'occupation temporaire dite simple, non constitutive de droits réels.  
- l'AOT est consentie pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois, sous une durée totale de 15 ans.  
- application aux risques et pénis du gestionnaire.  
Conditions de participation des candidats :  
Les candidats intéressés devront remettre un dossier constitué de tous les éléments demandés au règlement de la consultation, éléments de candidature et offres présentant les capacités professionnelles et financières du candidat, son aptitude à investir et gérer pour garantir l'exploitation de l'activité.  
Conditions d'appréciation : les garanties professionnelles et financières des candidats, la régularité administrative, la qualité de la lettre de motivation, le positionnement et le descriptif de leur projet.  
Condition de retrait du dossier de consultation : le dossier sera remis gratuitement aux candidats intéressés sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse : [marchés-publics.morlaix@bretagne-ouest.cci-bzh.fr](mailto:marchés-publics.morlaix@bretagne-ouest.cci-bzh.fr)  
Date limite de réception des candidatures et offres : 18 décembre 2017 à 12 h 00.  
Modalités et lieu de présentation des candidatures et offres : les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposés contre récépissé, revêtus de la mention «Port de Roscoff-Bloscon. Candidatures pour l'attribution d'une concession commerciale». Ne pas ouvrir avant la séance à l'adresse suivante : CCIMO Morlaix, administration générale, aéroport, CS 27934, 29879 Morlaix cedex.  
Renseignements complémentaires : CCIMO Morlaix, administration générale, aéroport, CS 27934, 29879 Morlaix cedex. Tél. 02 98 62 29 60.  
Coordonnées : [marchés-publics.morlaix@bretagne-ouest.cci-bzh.fr](mailto:marchés-publics.morlaix@bretagne-ouest.cci-bzh.fr)  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 16 novembre 2017.

### Marchés publics

#### Procédure adaptée

### Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Guilers

Fourniture et livraison de repas à domicile pour les personnes âgées

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

- Nom et adresse officiels de la personne publique : CCAS de Guilers, 16, rue Omer-de-Gaulle, 29820 Guilers. 02 98 07 61 52.
- Objet du marché : fourniture et livraison de repas à domicile pour les personnes âgées.
- Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois.
- Date de commencement de la prestation : 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Critères utilisés pour l'attribution du marché :
- 1 - qualité, organisation, suivi et adaptabilité de la prestation : 50 %.
  - 2 - prix des prestations : 40 %.
  - 3 - capacités, références professionnelles : 10 %.
- Estimation du marché : 2 600 repas par an.
- Forme du marché : accord-cadre dans le cadre d'une procédure adaptée (article 27 et 28 du décret du 25 mars 2016).
- Date limite de consultation (avis d'appel public à concurrence, règlement de la consultation, CCP, acte d'engagement) est téléchargeable sur le site [www.marchés-publics.com](http://www.marchés-publics.com) ou communica-tion sur demande écrite.
- Les offres sont à remettre par voie électronique à l'adresse : [ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr) ou par envoi recommandé avec accusé réception ou contre récépissé à la mairie de Guilers, 16, rue Omer-de-Gaulle, 29820 Guilers ou envoyées sous forme de matérialisée sur le site : [www.marchés-publics.com](http://www.marchés-publics.com) Code FIV : 55621100.
- Délai de validité des offres : 120 jours.
- Date limite de réception des offres : lundi 11 décembre 2017 à 16 h 00.
- Date de mise en ligne : 17 novembre 2017.
- Date d'envoi à la publication : 17 novembre 2017.

### Commune de Plouay

Réhabilitation des voiries du «secteur de Kerperenn», rues de Kerpenn, de Saint-Sauveur et des Châtaigniers

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Plouay.
2. Pourvoi adjudicataire : M. le Maire de Plouay, 4, place de la Mairie, 56240 Plouay. Tél. 02 97 33 91 51. Fax 02 97 33 17 85. Email : [contact@plouay.fr](mailto:contact@plouay.fr).
3. Mode de passation : procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
4. Objet et lieu d'exécution du marché : réhabilitation des voiries du «secteur de Kerperenn», rues de Kerpenn, de Saint-Sauveur et des Châtaigniers à Plouay.
5. Caractéristiques principales :  
- Décomposition en lots : opération décomposée en deux lots traités séparément.  
Lot 1 : assainissement «eaux pluviales».  
Lot 2 : terrassements et voirie.  
Décomposition en tranche : une tranche ferme.

Eaux pluviales : conduites PVC série assainissement CR16 de DN 125/160/200/250/300/360/450 m<sup>2</sup> ; conduites PVC série assainissement CR16 de DN 300/400/500 m<sup>2</sup> : 755 m.

Terrassements et voirie : terrassements en déblais : 1 200 m<sup>3</sup> ; matériaux d'apport 0/80 - 0/20 : 160 m<sup>3</sup> ; reprofilage de chaussées : 7 875 m<sup>2</sup> ; reprofilage voie platiborne : 4 210 m<sup>2</sup> ; GNT (A) 0/31,5 : 4 05 m<sup>3</sup> ; fourniture et pose de bordures T : 7 475 m<sup>2</sup> ; béton bitumineux 0/06 à 90 kg : 3 840 m<sup>3</sup> ; revêtement bitumeux core clair : 730 m<sup>2</sup>.

- 6. Délai prévisionnel de démarrage des travaux : fin janvier 2018.
- 7. Date limite de réception des offres : le 15 décembre 2017 avant 17 h 00.
- 8. Renseignements et justifications à fournir par les candidats : les pièces à fournir sont en contre-dépôt au siège de la commune de Plouay.
- 9. Unité monétaire : euro.
- 10. Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés au règlement de consultation :  
- prix des prestations : 40 % ;  
- coût technique : 40 % ;  
- délai d'exécution : 20 %.
- 11. Modalités d'obtention du dossier de consultation : le dossier est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation et l'adresse suivante : <http://www.plouay-marchés.com>
- En cas d'impossibilité justifiée à télécharger le dossier de consultation, celui-ci pourra être obtenu sur demande écrite à : mairie de Plouay, 4, place de la Mairie, 56240 Plouay. Fax 02 97 33 17 85. Email : [contact@plouay.fr](mailto:contact@plouay.fr).
- 12. Modalités de remise des offres : le candidat doit choisir un seul mode de remise des offres en ligne :  
- l'envoi postal par pli recommandé avec avis de réception à la mairie de Plouay, le dépôt contre récépissé en mairie de Plouay,  
- le dépôt sur la plateforme : <http://www.plouay-marchés.com>
- La langue pouvant être utilisée par les candidats pour consulter les dossiers est le français.
- 13. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- 14. Renseignements complémentaires : le candidat pourra obtenir des renseignements complémentaires auprès :  
- les renseignements d'ordre administratif : mairie de Plouay, 4, place de la Mairie, 56240 Plouay. Tél. 02 97 33 91 51.

**LA CENTRALE DES MARCHÉS.COM**  
Votre prochain marché est...

**1 SEUL SITE**  
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

**ouest france**

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.  
Président d'honneur : M. Louis Estrangin.

Société « Ouest-France », S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €  
Siège social : 110, rue du Brêt, 35061 Rennes cedex 9.

**Abonnez-vous !**  
Vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.

[abo.ouest-france.fr](http://abo.ouest-france.fr)  
ou  
appelez au 02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30



**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**COMMUNE DE POULLAOUEN**

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN**

**ANNEXE 2**

Avis d'enquête et certificat d'affichage.  
Commune de Poullaouen

GUIPAVAS, le 11 janvier 2018  
Le Commissaire enquêteur,

Jean GAZIN  




# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Extension d'un élevage porcin par la société PERON au lieudit Penfeunteun sur la commune de POULLAOUEN

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 20 novembre au 20 décembre 2017 inclus.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.

Le commissaire-enquêteur est M. Jean GAZIN, Officier supérieur du corps technique et administratif du service de santé des armées en retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr). Rubrique publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de POULLAOUEN ([mairie-de-poullaouen@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-poullaouen@wanadoo.fr)), siège de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.

- sur support papier, en mairie de POULLAOUEN, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de POULLAOUEN - 1, place de la mairie 29246 POULLAOUEN à l'attention du commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public.

- à la préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'Environnement.

Les communes concernées sont : POULLAOUEN, LOCMARIA-BERRIEN, PLOUYE et KERGLOFF

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de POULLAOUEN :

- le lundi 20 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- le mardi 28 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 13 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 20 décembre 2017 de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de POULLAOUEN, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.





DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE de Poulloën

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**INSTALLATIONS CLASSEES**  
(enquête publique)

Le maire de la commune de Poulloën  
certifie qu'un avis faisant connaître les modalités du déroulement de  
l'enquête publique ouverte par l'arrêté préfectoral du \_\_\_\_\_  
sur la demande présentée par Société PERON  
Kermprean

Kergloff  
en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un Elevage porcin avec Construction de  
plusieurs bâtiments élevage au hériet "Hermarvan" et mise à jour plan épandage.  
a été affiché conformément à la réglementation en vigueur, quinze jours  
au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de  
celle-ci.

Fait à Poulloën

le, 18 octobre 2017



LE MAIRE,

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**COMMUNE DE POULLAOUEN**

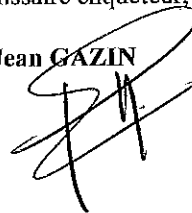
***ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN***

**ANNEXE 3**

Analyse d'eau forage de Poullaouen

GUIPAVAS, le 11 janvier 2018  
Le Commissaire enquêteur,

Jean GAZIN



Date de validation : 25/10/2017 11:38  
 Validation date  
 Date d'impression : 25/10/2017 12:53  
 Printing date

Demandeur : SOCIETE PERON 99616  
 Customer: KER MORVAN  
 586664(ADH) 29270 KER GLOFF

SOCIETE PERON  
 KER MORVAN  
 29270 KER GLOFF



Payeur : SOCIETE PERON KER MORVAN  
 Payer: 29270 KER GLOFF  
 586664(ADH)  
 Propriétaire : SOCIETE PERON KER MORVAN  
 Owner: 29270 KER GLOFF

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les produits destinés à la consommation et pouvant porter atteinte à la santé publique doivent faire l'objet d'une déclaration de votre part auprès des services officiels.  
 The results relate only to the sample subjected to analysis. The reproduction of this report is allowed only under its entire form. Foodstuffs intended for the consumption and which are not in accordance with the regulation must be notified by you to the concerned government agency.

Échantillon : 2017\_5.1117.1 Identification : EAU DE FORAGE CTD - CONSOMMATION HUMAINE - ELEVAGE DE PORCS  
 Identification  
 Catégorie du produit : EAU  
 Product category  
 Date de prélèvement : 17/10/2017 09:00  
 Sampling date  
 Propriétaire : 586664 SOCIETE PERON 29270 KER GLOFF  
 Owner  
 Date de réception : 18/10/2017 Quantité reçue : 1.5 L  
 Received date Received qty  
 Date de début d'analyse : 18/10/2017  
 Beginning of analysis

Forêts ou lacs

**Bactériologie**

Détermination	Unité	Résultats	Teneur limite	Technique utilisée
Fllore mésophile à 36°C	UFC/mL	<10		NF EN ISO 6222
Fllore mésophile à 22°C	UFC/mL	14		NF EN ISO 6222
Coliformes totaux	UFC/100mL	47		Méthode interne
Escherichia coli	UFC/100mL	2	0	Méthode interne
Entérocoques	UFC/100mL	0	0	Méthode interne
Anaérobies sulfite-réducteurs à 37°C	spore/20mL	0		Méthode interne

Conclusion : Eau bactériologiquement conforme à l'endroit du prélèvement pour les paramètres réglementés.

**Physico-Chimie**

Détermination	Unité	Résultats	Teneur limite	Technique utilisée
Aspect		Particules en suspension		
pH		7.3		NF EN ISO 10523
Température de mesure du pH	°C	18.8		
Conductivité à 25°C	µS/cm	403		NF EN 27888
Dureté	°f	16.5		MI MOAG23 Flux continu
Chlorure en Cl	mg/L	22.1	250	NF ISO 9297
Matière organique (milieu acide)	mg/L	1.23	5	NF EN ISO 8467
Ammonium en NH4	mg/L	<0.02	0.5	NF EN ISO 11732
Nitrate en NO3	mg/L	2.5	50	NF EN ISO 13395
Nitrite en NO2	mg/L	<0.01	0.5	NF EN ISO 13395
Fer en Fe	mg/L	0.38	0.2	MI Colorimétrie

Conclusion : Eau non conforme à l'endroit du prélèvement par ses caractères organoleptiques et chimiques (teneur en fer supérieure à la norme).

Selon arrêté du 11/01/07 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

La conclusion ne tient pas compte des incertitudes de mesure.

Résultats validés par : Isabelle DESNOS Technicienne  
 validation est une signature électronique.

Responsable du Laboratoire Agronomie Environnement  
 Odile CAREL

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**COMMUNE DE POULLAOUEN**

***ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN***

**ANNEXE 4**

Procès verbal de synthèse au pétitionnaire.

GUIPAVAS, le 11 janvier 2018  
Le Commissaire enquêteur,

Jean GAZIN



**Jean GAZIN**  
51 rue Pen An Traon  
29490 Guipavas  
Tel : 02.98.28.18.40  
E. Mail : [jgazin29@gmail.com](mailto:jgazin29@gmail.com)

à

Messieurs Yoann et Ewen PERON  
Gérants la Société PERON  
Sur la commune de Poullaouen (29)

**Objet :** Procès verbal de Synthèse.



Messieurs,

Comme convenu, lors de notre rencontre au moment de la visite des lieux le 23 novembre 2017, vous trouverez ci-dessous la synthèse des observations écrites et orales, recueillies au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2017 sur la commune de Poullaouen, concernant :

***Le projet d'extension de l'élevage porcin  
avec construction de plusieurs bâtiments d'élevage  
et d'une station de traitement du lisier de porc  
par la Société PERON au lieu dit Penfeunteun à Poullaouen  
et mise à jour du plan d'épandage***

Conformément au code de l'environnement, cette synthèse vous est communiquée le 22 décembre 2017 à l'issue de l'enquête publique et vous disposez d'un délai de 15 jours, soit jusqu'au 06 janvier 2018 inclus pour m'adresser, si vous l'estimez nécessaire, vos observations (conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral)

**Permanences :**

Quatre permanences ont été effectuées en mairie de Poullaouen,

*Aucune personne ne s'est manifestée au cours de l'enquête publique, aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête et aucune lettre n'a été déposée ou adressée.  
Aucune observation n'est parvenue par Internet.*

**1<sup>ère</sup> permanence** 20 novembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

- Aucune personne ne s'est présentée à cette permanence.

**2<sup>ème</sup> permanence** 28 novembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

- Aucune personne ne s'est présentée à cette permanence.

3<sup>ème</sup> permanence 13 décembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

- Aucune personne ne s'est présentée à cette permanence.

4<sup>ème</sup> permanence 20 décembre 2017 de 13 h 30 à 16 h 30

- Aucune personne ne s'est présentée à cette permanence.

Fait à Guipavas  
Le 22 décembre 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

**DEPARTEMENT DU FINISTERE****COMMUNE DE POULLAOUEN*****ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE FORMULEE  
PAR LA SOCIÉTÉ PERON  
PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN  
SITE DE PENFEUNTEUN*****CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR****Précisions**

La société PERON exploite un élevage porcin qui est réparti sur deux sites de production.

- à Kermorvan sur la commune de Kergloff (siège social) ;
  - à Penfeunteun sur la commune de Poullaouen, site secondaire.
- Chaque site dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter.



La présente enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

**Objet de l'enquête**

Extension de l'élevage porcin avec construction de plusieurs bâtiments d'élevage et d'une station de traitement du lisier de porc par la société PERON au lieu-dit Penfeunteun sur la commune de Poullaouen (29) et mise à jour du plan d'épandage.

**Historique**

- 1987, création de la société PERON par Monsieur et Madame PERON (parents) ;
- 2004, mise en place d'une station de traitement des lisiers sur le site de Kergloff (siège social) avec exportation du compost issu de la station ;
- 2004, installation comme salarié des deux fils Ewen et Yoann ;
- 2008 rachat d'une exploitation sur la commune de Poullaouen et les deux frères deviennent actionnaires ;
- 2016, Monsieur et Madame PERON (parents) font valoir leur droit à la retraite.



### Les effectifs (Poullaouen)

<i>Catégories animaux</i>	<i>Effectifs actuels</i>	<i>Effectifs sollicités</i>	<i>Effectifs après projet</i>
Reproducteurs	350	270	620
Post sevrage	1680	1120	2800
Porcs à l'engrais	2520	3480	6000
<b>Total AE</b>	<b>3906</b>	<b>4514</b>	<b>8420</b>

L'augmentation de cet élevage sera de 4514 AE. Le projet est d'augmenter les effectifs pour une meilleure répartition entre les deux élevages (Kergloff et Poullaouen) après arrêt du façonnage sur le site de Kergloff. Néanmoins, cela va nécessiter la construction de bâtiments et le réaménagement d'une partie de l'existant.

*Pour ma part, l'équilibre envisagé entre les deux élevages est cohérent et justifié.  
Cette augmentation d'AE n'appelle aucune remarque dans ce secteur.*

### Le projet

Le projet de la société PERON, sur le site de Penfeunteun à Poullaouen, consiste a :

Construire :

- deux porcheries (gestante et engraissement) ;
- un quai d'embarquement à proximité des porcheries d'engraissement et du quai existant ;
- un hangar de séparation de phases par centrifugation et de compostage de lisier ;
- trois fosses à lisier ;
- une fumière.

Moderniser et réaménager des bâtiments existants ;

Améliorer les conditions de travail ;

Posséder un outil de travail viable et performant.

*Ce projet est important et nécessaire. Cet ensemble existant a besoin d'une réorganisation qui, d'ailleurs, est déjà commencée par la rénovation de certains bâtiments.*

*Les travaux de construction devraient commencer sur le site de Penfeunteun à Poullaouen pour ensuite continuer sur le site de Kermorvan à Kergloff.*

*Les futurs bâtiments seront équipés d'un système de lavage d'air, ils ne posent aucun problème d'intégration dans le paysage environnant, ce complexe étant déjà très discret dans un site arboré.*

*La station de traitement prévue, mettra fin aux divers transferts vers le siège social à Kergloff (8 km), ce qui va représenter un sérieux avantage pour l'éleveur (gain de temps) mais aussi pour les riverains (suppression des traversées du bourg de Poullaouen).*

### Le plan d'épandage

Ce plan représente, pour l'ensemble de la société PERON, 166,30 ha épandables (SPE). Ces terres appartiennent à l'exploitant, une partie est située autour de l'élevage de Penfeunteun à Poullaouen, (soit 76,22 ha) dans un rayon de 2 à 2,5 km. L'autre partie de ce plan se trouve proche du siège social à Kergloff.

Une partie des lisiers bruts sert à la fertilisation des cultures, l'autre partie est transférée sur le site de Kermorvan à Kergloff, à 8 km, vers la station de traitement.

*Après projet une station de traitement sera mise en place sur le site et il n'y aura plus de transfert de lisier.*

*Pour ma part, ce plan n'appelle aucune remarque particulière, il restera suffisant malgré l'augmentation de l'élevage. En effet, sur l'ensemble de la société l'exportation du compost sera plus importante.*

*Toutes les zones humides ont bien été prises en compte et retirées du plan d'épandage présenté ainsi que les parcelles proches des cours d'eau et des habitations.*

~

Vu le Code de l'environnement dans ses sections relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, et aux enquêtes publiques, et notamment les articles L 123-1 à L 123-18, L511-1 à L512-6-1, L512-14 à L512-21 ; R 123-1 à R 123-27, R181-36 à R181-38 ;

Vu l'annexe R 511-9 du Code de l'environnement susvisé constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la demande en date du 29 mai 2017, complétée le 16 août 2017 formulée par la société PERON (siège social à Kermorvan à Kergloff) en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage porcin avec construction de plusieurs bâtiments d'élevage et d'une station de traitement du lisier de porc au lieu dit Penfeunteun à Poullaouen et mise à jour du plan d'épandage ;

Vu les avis au public par voie de presse, Internet et l'accomplissement des formalités d'affichage faisant connaître l'ouverture et le déroulement de l'enquête publique ;

Vu le certificat de Monsieur le Maire de Poullaouen en date du 22 décembre 2017 constatant l'accomplissement des formalités d'affichage ;

Vu l'information du 3 octobre 2017 relative à l'absence d'observation émise par l'Autorité Environnementale (AE) ;

Vu le procès verbal dressé pour clore le registre d'enquête ;

Vu le procès verbal de synthèse du commissaire enquêteur du 22 décembre 2017.

Après EXAMEN du dossier soumis à enquête et avoir entendu toutes personnes qu'il m'a paru utile de consulter, j'ai rédigé le rapport ci-joint.

En conséquence, je dépose mes conclusions motivées.

Je considère que :

- La présente enquête publique a fait l'objet d'une publicité suffisante dans les délais réglementaires (presse régionale, Internet, affichages) et a permis une bonne information du public ;
- Les documents du dossier présenté sont cohérents, lisibles, explicites et permettent une bonne compréhension du projet ;
- Le site de Penfeunteun sur la commune de Poullaouen se trouve en plein cœur d'une zone agricole à environ 3 km du bourg de la commune. Cet élevage est isolé sur le côté d'une colline descendant, au Sud, vers la route départementale. Les bâtiments se trouvent entourés par une zone boisée qui contribue à la discrétion de cet ensemble. Au delà de ce complexe il s'agit de parcelles cultivées principalement en blé et maïs.
- A part l'habitation du pétitionnaire, trois tiers se trouvent à plus de trois cents mètres, au Nord est, de l'élevage. Ces habitations n'ont pas de vue directe sur les infrastructures masquées par la zone boisée.
- Aucune personne ne s'est manifestée au cours de l'enquête publique. Cet élevage est bien intégré au sein de cette commune rurale.
- Les bâtiments actuels n'appellent aucune remarque particulière, ils sont en très bon état, bien entretenus avec des aires de circulation propres, goudronnées ou cimentées.
- Les nouvelles constructions en projet seront implantées dans la continuité des bâtiments d'élevage existants et donc bien intégrés, ils n'auront aucun impact visuel au milieu de ce secteur agricole arboré.
- Le dossier présenté prend bien en compte les exigences du nouveau BREF élevages publié au JO de l'Union européenne (février 2017), document de référence qui liste l'ensemble des Meilleures Techniques Disponibles (MTD).
- Il n'y a pas de zone de captage d'eau pour la consommation humaine dans le secteur de l'exploitation et du plan d'épandage ;
- Aucun site classé n'est répertorié dans l'environnement de l'élevage et du plan d'épandage.

La société PERON a fait le choix, en 2008, d'acheter le site de Penfeunteun sur la commune de Poullaouen afin d'assurer la continuité de cette dernière par les deux fils, qui, de ce fait auraient chacun leur domaine d'exploitation afin de pérenniser le domaine familial.

Monsieur Yoann PERON est bien organisé, compétent et soucieux de bien faire quant à la gestion de cet élevage, dans l'esprit familial.

Le projet est motivé par une volonté :

- de moderniser les bâtiments actuels ;
- d'installer une station de traitement des lisiers de porc ;
- d'entreprendre la construction de bâtiments équipés d'un système de lavage de l'air, donc plus performants ;
- de raisonner les conditions et le temps de travail ;
- de maintenir les emplois existants.

La motivation de Monsieur Yoann PERON est réelle quant à la réorganisation de cet ensemble afin d'obtenir un complexe agricole performant.

La station de traitement va permettre de traiter les lisiers de porc sur place et ainsi supprimer tous les transferts actuels vers le siège social de Kergloff situé à 8 km.

Les bâtiments neufs vont permettre d'envisager une meilleure organisation ainsi qu'une réelle amélioration des conditions de travail pour l'exploitant et pour les salariés.

Le projet de ce site secondaire va permettre à Monsieur Yoann PERON de posséder un outil de travail plus fonctionnel techniquement, plus respectueux de l'environnement dans le cadre de la nouvelle réglementation, économiquement viable et ainsi assurer la pérennité de la société PERON.

Compte tenu de la motivation de Monsieur Yoann PERON et de la bonne gestion de l'existant visité chez cet éleveur, du projet de construction des nouveaux bâtiments aux normes actuelles, de la mise en place de la future station de traitement, de la discrétion de ce complexe agricole, cette extension me semble tout à fait justifiée.

Pour toutes les raisons énumérées tant dans mon rapport que dans mes conclusions,

### **J'EMETS UN AVIS FAVORABLE**

à la demande présentée par la société PERON, concernant l'extension de l'élevage porcin avec construction de plusieurs bâtiments d'élevage et d'une station de traitement du lisier de porc au lieu-dit Penfeunteun sur la commune de Poullaouen (29) et mise à jour du plan d'épandage, tel que le dossier a été présenté à l'enquête publique.

GUIPAVAS, le 11 janvier 2018

Le Commissaire enquêteur

Jean GAZIN

